

## **NOTICE PAYSAGERE PC4**

Le projet ReSolute porté par la société CIRCA consiste en la création d'une installation industrielle pour la production d'un solvant non toxique à partir de biomasse d'origine forestière. Le projet est prévu sur la partie nord-est de la Centrale Emile Huchet de Saint-Avold exploitée par Gazel Energie, sur une surface de 15 478 m<sup>2</sup>.

Ce terrain a son assise foncière sur les communes de Porcellette et de Diesen, et est occupé par des anciens bâtiments désaffectés de la centrale dont 2 seront conservés et réutilisés. D'autres bâtiments ont été ou seront très prochainement démolis par Gazel Energie propriétaire de la Centrale.

Cette notice est commune aux 2 villes

### **CONTEXTE ET TERRAIN**

#### Contexte cadastral et réglementaire :

Ban de Diesen, parcelle n°22 partiellement, section 11 en zone A de la carte communale

Ban de Porcellette : parcelle n°16 partiellement, section 35. La Commune de Porcellette ne dispose plus de "Plan d'occupation des sols". L'ancien POS n'a pas été transformé en P.L.U.

Le terrain est donc soumis au Règlement National d'Urbanisme.

#### Environnement :

L'environnement est de type industriel avec des constructions techniques dépassant les 100 m (réfrigérants, cheminées, chaudières...). A terme, dans le cadre de la reconversion de la centrale, ne devraient subsister que des bâtiments et équipements ne dépassant pas 40/50m. Le récent projet de centrale biomasse de Gazel Energie, sera situé à proximité.

Le terrain d'assiette est actuellement une plate-forme plane sans plantation et n'est pas visible de l'espace public à cause de la densité de la végétation et de bâtiments autour.

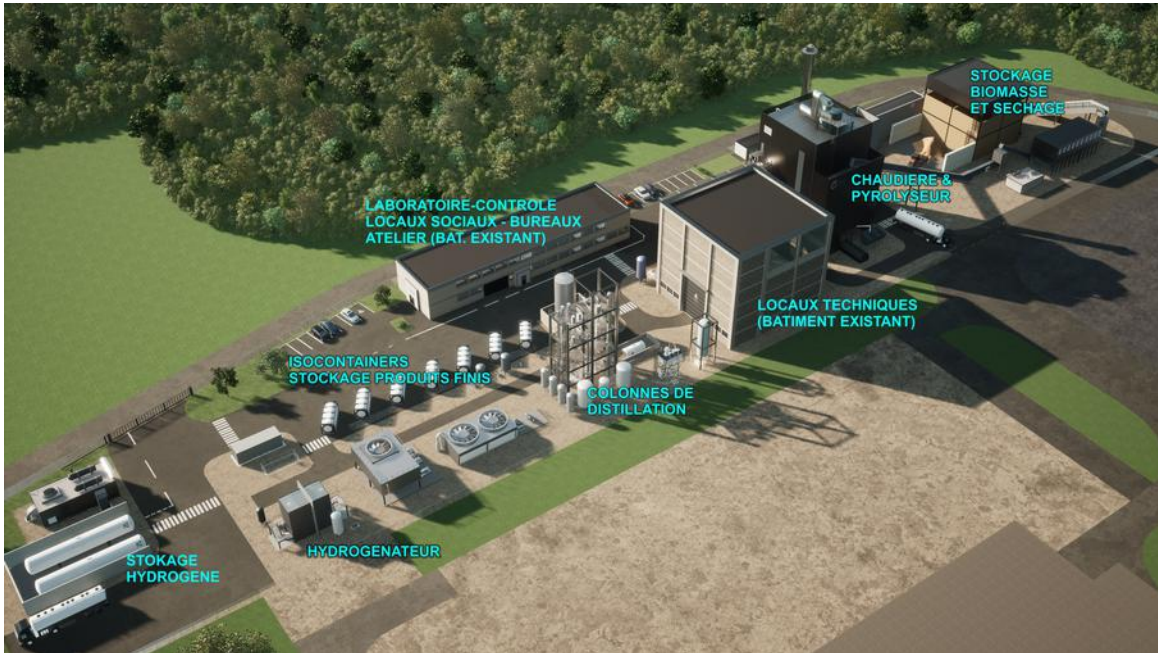
Il est inclus dans le PPRt de la plate-forme chimique de St-Avold/L'Hôpital (zones b2a et V).

La zone a fait l'objet d'un plan de dépollution par le propriétaire. La catégorie d'usage de la plateforme reste inchangée en exploitation industrielle.

Les équipements ne sont pas soumis à réglementation thermique RT 2012 ou RE 2020

### **LE PROJET**

Le projet ReSolute, en tant qu'ICPE, fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter avec étude d'impact jointe au dossier



*Illustration non contractuelle du futur projet (projet intermédiaire en date du 27/09/22, a fait l'objet de modifications pour le PC)*

### Implantation

Les constructions seront implantées à plus de h/2 des limites. La limite la plus proche étant à 45 m et l'équipement le plus haut ne dépassant pas 35 m (cheminée).

### Description des bâtiments ou structures:

#### Zone biomasse (à l'Est)

- Bâtiment de déchargement et de stockage : en structure mixte semi-ouverte. Voiles en béton et charpente métallique. Toit en bac acier type bardage. Menuiseries extérieures métalliques Dimensions environ 28x28x9(h) m
- Sécheur et séparateur : structure d'équipement en charpente métallique d'environ 18x15x13(h) m
- Aire de stockage biomasse : zone de 400 m<sup>2</sup> avec un mur périphérique de 2m
- Silo tampon 20x9x12(h) m env. Structure de process extérieure sur dalle béton et charpente métallique. Couverture en bac acier
- Convoyeur vers pyrolyseur : longueur 37 m altitude 25 m env.. Convoyeur à bande sur structure méallique
- Bâtiment électrique : de type container préfabriqué posé sur dalle 4x4x2,5m env.

#### Chaudière pyrolyseur

Il s'agit du bâti créé le plus imposant du site en hauteur (28x22x26 (h) m, équipements à hauteur 31 m maxi). Il est accompagné d'une cheminée de 35m de haut. C'est un bâtiment process partiellement ouvert

en structure métallique bardée. Toiture en bardage. Menuiseries extérieures métalliques.

#### Distillation

Structure process ouverte en charpente métallique 39x15x15 env. Hauteur maxi d'équipement 16,7m. Dalle de sol en béton. Plateformes en caillebotis

#### Hydrogénateur

Bâtiment de 17x8x13 (h) env. En structure mixte fermée en charpente métallique bardée avec un voile de séparation intermédiaire en béton. Toiture en bardage. Menuiseries métalliques.

#### Stockage et chargement produits finis :

Zone d'environ 13x7m, hauteur mur 1,2m, accueillant les réservoirs (et non les isocontainers comme sur l'image) Structure de rétention en béton.

#### Zone hydrogène

Zone d'env. 22X18 avec un mur de sécurité de 4,5m. Béton armé

#### Locaux techniques :

Bâtiment existant de 24 x23 x 21 (h) m, env. (ancien décuvage) Sa réhabilitation extérieure (remplacement de menuiseries) est traitée par Gazel Energie et fait l'objet d'une déclaration préalable séparée. Il n'y a pas de création de surface.

#### Locaux sociaux, labo, bureaux, magasin :

Bâtiment existant (ancien stockage) destiné à la maintenance des installations 24 x 12 x 8,5 (h) m env. Les travaux extérieurs de remise en état consisteront au remplacement des menuiseries avec de légères modifications. Une dalle d'étage sera créé partiellement pour l'accueil des bureaux.

#### Stockage big bags

Structure métallique ouverte avec toiture bac métallique (10 x 5 x 4 (h) m). Dalle béton

#### Autres équipements

Le projet s'accompagne de divers équipements de process sans bâti. (silos, rack, pompes, équipements,...) La plupart seront posés sur des dalles béton avec ou sans bac de rétention. Tous les équipements de + de 5m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou plus de 12 m de haut apparaissent au permis de construire. Leur nature exacte dépendra des fournisseurs.

Couleurs :

D'une manière générale les bardages seront de teinte grise (de clair à anthracite). Les structures également. Les garde-corps de sécurité seront traités en jaune orangé. Certaines portes seront peintes en orangé en repérage et pour égayer l'ensemble, tout en reprenant les tons du logo de l'entreprise. Certains équipements reprendront également une teinte de bleu modéré suivant les possibilités des fabricants. Mais dans l'ensemble le projet sera neutre et cohérent.

Les bâtiments futurs seront implantés conformément au règlement d'urbanisme. implantés à plus de h/2 des limites de propriété les plus proches (plus de 60m).

Le terrain étant sensiblement plat, il n'y a pas de mouvement de terre de prévu. Seul un merlon de protection de 4m50 sera créé autour de la zone de stockage d'hydrogène. L'impact visuel des travaux dans le panorama est nul.

#### Accès :

Sur la zone de la Centrale les accès existants à la centrale sont maintenus. L'accès à l'unité se fera par voirie routière et un portail proche du poste de garde. Le projet sera desservi par les voies internes à la centrale. Accès par portails sécurisés. Une clôture en maillage rigide métallique de 2 m de hauteur clôturera l'ensemble de l'unité. Teinte verte ou grise. Le projet prévoit 5 places de parking VL sur son emprise ( pour 12 à 15 personnes travaillant en simultané). Par ailleurs la centrale est équipée d'un parking existant de 125 places disponibles.

#### Aménagements extérieurs :

Les opérations d'aménagement des plates-formes consistent en la constitution de zones en grave et schiste et la création des voiries supplémentaires en enrobé. Des plate-formes béton entourent les silos et ensembles de process. Les espaces libres de toute manutention ou voirie seront traités en espaces verts.

#### Réseaux :

Les réseaux de distribution existants de la Centrale seront étendus vers les nouvelles installations. Les réseaux de process internes au projet seront principalement installés sur rack. Les évacuations d'eau usée (sanitaire) se feront vers les réseaux existants après traitement dans une micro-station d'épuration en coordination avec le service public concerné (SMIASB) et accord du SPANC.

Un nouveau réseau incendie sera créé pour les besoins du projet. Les raccordements ne se feront qu'après obtention du permis de construire et des autorisations diverses.

#### Restrictions d'usage sols pollués :

Suite à l'étude de sols et les mesures de dépollution prises par le propriétaire du terrain, le maître d'ouvrage a pris les dispositions pour assurer la compatibilité du projet avec le résultat des études et ses restrictions d'usage :

- Réalisation des conduites d'alimentation en eau potable en matériau antiperméation ou dans des matériaux d'apport sains afin d'écartier la voie de transfert par perméation et la voie d'exposition associée (inhalation/ingestion/contact).

- Maintien d'un recouvrement de toutes les futures surfaces extérieures du site (30 cm de terre végétale ou autre matériau sain à minima, bitume, enrobé) afin d'écartier les voies d'exposition « ingestion de sols contaminés », « contact direct », « inhalation de sols par mise en suspension de poussières »

- Absence de plantation de jardins potagers ou d'arbres fruitiers/ d'élevages d'animaux sur les sols en place

- Absence d'infiltration des eaux sans étude préalable

- Absence d'usage des eaux souterraines sans étude préalable (usage non prévu au projet)

- Gestion appropriée des déblais en cas de travaux de terrassement.

- Conservation des ouvrages de prélèvements (piézomètres, piézaires) en bon état et libre accès pour prélèvements

La réalisation des travaux se fera sous le respect des dispositions sécuritaires de la Centrale (accès, contrôle, formation préalable, tenues vestimentaires) et les recommandations et exigences du PPRt. Le projet ne reçoit pas de public.

